[Texte]

the right by the institutes of chartered accountants in Quebec and Ontario to article students in accounts.

Again I stressed how the failure of the executive to heed the recommendations of the Public Accounts Committee was continuing to impose a very severe handicap on the office in its efforts to meet the standards set by the Committee in its reports to the House.

The Public Service Commission had for many years been unable to recruit sufficient staff of the calibre required to bring the office up to its establishment figure as approved by Parliament, and this together with the problems caused by the Treasury Board's reclassification of its staff positions was seriously interfering with the

efficient discharge of our professional work.

I also pointed out that another unfortunate consequence of this situation was that the pressures of our professional work were precluding many of my officers, and particularly the senior ones, from participating as fully as they should in the opportunities being offered by the government to its employees in the fields of bilingual training, advanced management courses, electronic data processing training, auditing research, and rotation in other areas of government services. I expressed my regret over this because as a group my senior officers possess an accumulation of knowledge and experience of governmental and parliamentary practices, procedures and legislation unrivalled on the Canadian scene which surely represents an asset which it is in the interests of Canada to maintain and strengthen.

• 1600

I pointed out how I had discussed this subject from time to time with the Minister of Finance and the President of the Treasury Board and expalined how my officers and I are doing our best each year to live with this state of affairs by rearranging and postponing work programming. We have done so to such an extent that it was resulting in serious delays in the preparation of many of my reports, particularly those to the House. This, I reminded the House, had thrown an unreasonably heavy burden on my Office and particularly on a small cadre of senior officers to the detriment of their performance and their health. I pointed out to the House also that problems such as these were giving rise to continual argument with officials of departments whose work the Auditor General must examine and be free to report on to the House. Thus as I viewed it then and still do today, a conflict of interest arises which can inhibit both the independence of the Auditor General and the efficient discharge of his work for Parliament.

At a meeting of the Steering Committee of this Committee on January 13, 1970 when the members had met to determine the agenda for the forthcoming session, a number of you here today will recall I told the members, how my 1969 Report would be tabled shortly in two volumes, with the first one coming out, I hope, by the end of February although, as I just mentioned, it was not tabled in the House until March 24, 1970. I said publishing it in two volumes was necessitated because of the excessive workload with which the Office was faced due to the critical staff problems which we continued to have. I told the members these problems were not simply ones of not having enough trained staff. The problems now included one of the proposed salary classification or re-arrangement of positions and their salary levels which have been plaguing us since September 1968. I had received a visit at that time from the then Director of Treasury Board's

[Interprétation]

première fois le droit de former des étudiants stagiaires en comptabilité par l'Institut des comptables agréés du Québec et de l'Ontario.

Une fois de plus, j'ai insisté sur le fait que le manque de la part du Cabinet de se soumettre aux recommandations du comité des Comptes publics continuait d'imposer un handicap sérieux au bureau qui ne pouvait répondre aux normes établies par le Comité dans son rapport à la Chambre.

La Commission de la fonction publique avait depuis plusieurs années été incapable de recruter un effectif suffisant du calibre que nous exigeons pour que soit atteint le chiffre établi et approuvé par le Parlement. Cette difficulté conjuguée à d'autres problèmes causés par la reclassification du Conseil du Trésor des postes de son personnel a sérieusement entravé l'efficacité de notre travail professionnel.

J'ai aussi signalé qu'une ou deux autres conséquences malheureuses de cette situation étaient que les pressions exercées sur notre travail professionnel empêchaient plusieurs de mes fonctionnaires et surtout les fonctionnaires supérieurs de profiter autant qu'ils l'auraient pu d'occasions offertes par le gouvernement à ses employés dans les domaines de la formation bilingue, des cours de gestion supérieure, de formation au traitement électronique des données, de la recherche en vérification ainsi que la rotation dans d'autres services gouvernementaux. J'ai exprimé un vif regret à cet égard étant donné que mes fonctionnaires supérieurs sont dotés de connaissances et d'expérience

des pratiques gouvernementales et parlementaires, des procédures et de la législation sans pareil sur la scène canadienne, ce qui représente sûrement un atout pour le Canada qui aurait intérêt à les maintenir et à les

lévelopper.

J'ai fait remarquer que j'avais discuté de cette question à maintes reprises avec le ministre des finances et le président du Conseil du Trésor et j'ai précisé que mes fonctionnaires et moi-même nous nous employions activement chaque année à accepter ce genre de chose en réarrangeant et en reportant à plus tard notre programmation. Il s'en est suivi des délais sérieux dans la préparation de plusieurs de mes rapports surtout ceux que je devais présenter à la Chambre. Cela, je l'ai précisé à la Chambre, avait accru considérablement mon travail et celui des quelques fonctionnaires supérieurs dont je disposais, au détriment, bien sûr, de leur rendement et de leur santé. J'ai aussi signalé à la Chambre que les problèmes de ce genre suscitaient des discussions sans fin avec les fonctionnaires des ministères dont le travail doit être examiné par l'Auditeur général qui doit en faire rapport librement à la Chambre. C'est ainsi que j'envisageais la chose et que je l'envisage encore aujourd'hui; il existe donc un conflit d'intérêt qui limite l'indépendance de l'auditeur général et l'efficacité de son rendement vis-à-vis le Parlement.

Lors d'une réunion du comité directeur de ce Comité le 13 janvier 1970, lorsque les membres s'étaient réunis pour fixer l'ordre du jour pour la session suivante—ceux qui parmi vous y étaient présents—se souviendront que j'avais dit que mon rapport de 1969 serait déposé rapidement en deux volumes dont le premier paraîtrait à la fin de février bien que, comme je le mentionnais à l'instant, il n'avait pas été déposé à la Chambre avant le 24 mars 1970. J'avais déclaré à l'époque qu'il fallait le publier en deux volumes à cause du surcroît de travail auquel devrait faire face le bureau étant donné le manque de personnel. J'ai précisé